

terres ; vous qui avez en horreur les idoles, vous faites des sacrilèges ;

23 vous qui vous glorifiez dans la loi, vous déshonorez Dieu par le violente de la loi.

24 Car vous êtes cause, comme dit l'Écriture, que le nom de Dieu est blasphémé parmi les nations.

25 Ce n'est pas que la circoncision ne soit utile, si vous accomplissez la loi ; mais si vous la violez, tout circoncis que vous êtes, vous devenez comme un homme incirconcis.

26 Si donc un homme incirconcis garde les ordonnances de la loi, n'est-il pas vrai que tout incirconcis qu'il est, il sera considéré comme circoncis ?

27 Et ainsi celui qui étant naturellement incirconcis accompli la loi, vous condamnera, vous qui ayant reçu la lettre de la loi, et étant circoncis, êtes un violeur de la loi.

28 Car le vrai Juif n'est pas celui qui l'est au dehors ; et la véritable circoncision n'est pas celle qui se fait dans la chair, et qui n'est qu'extérieure.

29 Mais le vrai Juif est celui qui l'est intérieurement ; et la circoncision véritable est celle du cœur, qui se fait par l'esprit, et non selon la lettre ; et ce vrai Juif tire sa louange, non des hommes, mais de Dieu.

CHAPITRE III.

Avantage des Juifs sur les gentils. — L'infidélité de l'homme ne détruit point la fidélité de Dieu. — Juifs et gentils tous dans le péché. — C'est la foi, et non la loi, qui justifie ; mais la foi ne détruit point la loi.

QUEL est donc l'avantage des Juifs, et quelle est l'utilité de la circoncision ?

2 Leur avantage est grand en toutes manières, principalement en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés.

3 Car enfin, si quelques-uns d'entre eux n'ont pas cru, leur infidélité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu ? Non, certes.

4 Dieu est véritable, et tout homme est menteur, selon ce que David dit à Dieu : Afin que vous soyez reconnu fidèle en vos paroles, et victorieux dans les jugements que les hommes feront de vous.

5 Si notre injustice fait paraître davantage la justice de Dieu, que dirons-nous ? Dieu (pour parler selon l'homme) est-il injuste de nous punir ?

6 Non, certes ; car si cela était, comment Dieu serait-il le juge du monde ?

7 Mais, dis-tu, si par mon infidélité la fidélité de Dieu a été davantage pour en gloire, pourquoi ne condamne-t-on encore comme pécheur ?

8 Et pourquoi ne ferons-nous pas le mal, afin qu'il en arrive du bien (selon que quelques-uns, pour nous noircir, nous accusent de dire) ? Ces personnes seront justement condamnées.

9 Dirons-nous donc que nous sommes préférables aux gentils ? Nullement : car nous avons déjà convaincu et les Juifs et les gentils d'être tous dans le péché ;

10 selon qu'il est écrit : Il n'y a point de juste, il n'y en a pas un seul.

11 Il n'y a point d'homme qui ait de l'intelligence, il n'y en a point qui cherche Dieu.

12 Ils se sont tous détournés du droit chemin ; ils sont tous devenus insensibles ; il n'y

en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

13 Leur gosier est un sépulcre ouvert ; ils se sont servis de leurs langues pour tromper avec adresse ; ils ont sous leurs lèvres un veau d'aspic.

14 Leur bouche est remplie de malédiction et d'amertume ;

15 leurs pieds sont vites pour répandre le sang ;

16 leur conduite ne tend qu'à opprimer les autres, et à les rendre malheureux.

17 Ils ne connaissent point la voie de la paix :

18 ils n'ont point la crainte de Dieu devant les yeux.

19 Or nous savons que toutes les paroles de la loi s'adressent à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde se reconnaisse condamnable devant Dieu :

20 parce que nul homme ne sera justifié devant Dieu par les œuvres de la loi ; car la loi ne donne que la connaissance du péché.

21 Mais maintenant, sans la loi, la justice qui vient de Dieu, à laquelle la loi et les prophètes rendent témoignage, a été manifestée ;

22 cette justice qui vient de Dieu par la foi en Jésus-Christ, et qui est répandue en tous ceux et sur tous ceux qui croient en lui : car il n'y a point de distinction ;

23 parce que tous ont péché, et ont besoin de rendre gloire à Dieu ;

24 étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ,

25 que Dieu a proposé pour être la victime de propitiation, par la foi qu'on avait en son sang, pour faire paraître la justice qu'il donne lui-même, en pardonnant les péchés passés,

26 qu'il a soufferts avec tant de patience ; pour faire, dis-je, paraître en ce temps la justice qui vient de lui ; montrant tout ensemble qu'il est juste, et qu'il justifie celui qui a la foi en Jésus-Christ.

27 Où est donc le sujet de votre gloire ? Il est exclu. Et par quelle loi ? Est-ce par la loi des œuvres ? Non ; mais par la loi de la foi.

28 Car nous devons reconnaître que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi.

29 Dieu n'est-il le Dieu que des Juifs ? N'est-il pas aussi des gentils ? Oui, certes, il l'est aussi des gentils.

30 Car il n'y a qu'un seul Dieu, qui justifie par la foi les incirconcis, et qui par la foi justifie aussi les incirconcis.

31 Détruirons-nous donc la loi par la foi ? A Dieu ne plaise, mais au contraire nous l'établissons.

CHAPITRE IV.

Abraham justifié non par ses œuvres, mais par sa foi, avant la circoncision, est le père des croyants circoncis et incirconcis. — Grandeur de la foi d'Abraham. — Ses imitateurs justifiés comme lui.

QUEL avantage dirons-nous donc qu'Abraham, notre père, a eu selon la chair ?

2 Certes, si Abraham a été justifié par ses œuvres, il n'a de quoi se glorifier, mais non devant Dieu.

3 Et cependant que dit l'Écriture ? Abraham crut à la parole de Dieu, et sa foi lui fut imputée à justice.

4 Or la récompense qui se donne à quelqu'un

pour ses œuvres, ne lui est pas imputée comme une grâce, mais comme une dette.

5 Et au contraire, lorsqu'un homme, sans faire des œuvres, croit en celui qui justifie le pécheur, sa foi lui est imputée à justice, selon le décret de la grâce de Dieu.

6 C'est ainsi que David dit, qu'un homme est heureux à qui Dieu impute la justice sans les œuvres.

7 Heureux ceux à qui les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts.

8 Heureux celui à qui Dieu n'a point imputé de péché.

9 Or ce bonheur n'est-il que pour les circoncis ? N'est-il point aussi pour les incirconcis ? Car nous venons de dire que la foi d'Abraham lui fut imputée à justice.

10 Quand donc lui a-t-elle été imputée ? Est-ce après qu'il a été circoncis, ou lorsqu'il était incirconcis ? Ce n'a point été après qu'il eut reçu la circoncision, mais avant qu'il l'eût reçue.

11 Et ainsi il reçut la marque de la circoncision, comme le sceau de la justice qu'il avait eue par la foi, lorsqu'il était encore incirconcis : pour être et le père de tous ceux qui croient n'étant point circoncis, afin que leur foi leur soit aussi imputée à justice ;

12 et le père des circoncis, qui non-seulement ont reçu la circoncision, mais qui suivent aussi les traces de la foi qu'eut notre père Abraham, lorsqu'il était encore incirconcis.

13 Aussi n'est-ce point par la loi que la promesse a été faite à Abraham, ou à sa postérité, d'avoir tout le monde pour héritage, mais par la justice de la foi.

14 Car si ceux qui appartiennent à la loi sont les héritiers, la foi devient inutile, et la promesse de Dieu sans effet :

15 parce que la loi produit la colère et le châtiment ; puisque lorsqu'il n'y a point de loi, il n'y a point de violation de la loi.

16 Ainsi c'est par la foi que nous sommes héritiers, afin que nous le soyons par grâce, et que la promesse faite à Abraham demeure ferme pour tous les enfants d'Abraham, non-seulement pour ceux qui ont reçu la loi, mais encore pour ceux qui suivent la foi d'Abraham, qui est le père de nous tous,

17 (selon qu'il est écrit : Je vous ai établi le père de plusieurs nations) ; et qui l'est devant Dieu, auquel il a cru comme à celui qui ramène les morts, et qui appelle ce qui n'est point comme ce qui est.

18 Aussi ayant espéré contre toute espérance, il a cru qu'il deviendrait le père de plusieurs nations, selon qu'il lui avait été dit : Votre postérité sera sans nombre.

19 Il ne s'affaiblit point dans sa foi, et il ne considéra point qu'étant âgé de cent ans, son corps était déjà comme mort, et que la vertu de concevoir était éteinte dans celui de Sara.

20 Il n'hésita point, et il n'eut pas la moindre défiance de la promesse de Dieu ; mais il se fortifia par la foi, rendant gloire à Dieu.

21 pleinement persuadé qu'il est tout-puissant pour faire tout ce qu'il a promis.

22 C'est pour cette raison que sa foi lui a été imputée à justice.

23 Or ce n'est pas pour lui seul qu'il est écrit, que sa foi lui a été imputée à justice ;

24 mais aussi pour nous, à qui elle sera imputée de même, si nous croyons en celui qui

a ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ notre Seigneur,

25 qui a été livré à la mort pour nos péchés, et qui est ressuscité pour notre justification.

CHAPITRE V.

Avantages de la justification. — L'amour de Dieu entre nous, fondement de notre confiance. — De même que le péché et la mort sont entrés dans le monde par un seul homme ; ainsi la grâce et la vie se sont répandues sur plusieurs par un seul.

Ainsi étant justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu par Jésus-Christ, notre Seigneur ;

2 qui nous a donné aussi entrée par la foi à cette grâce en laquelle nous demeurons fermes, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu ;

3 et non-seulement dans cette espérance, mais nous nous glorifions encore dans les afflictions ; sachant que l'affliction produit la patience ;

4 la patience, l'épreuve ; et l'épreuve, l'espérance.

5 Or cette espérance n'est point trompeuse, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné.

6 Car pourquoi, lorsque nous étions encore dans les langueurs du péché, Jésus-Christ est-il mort pour des impios comme nous dans le temps destiné de Dieu ?

7 Et certes, à peine quelqu'un voudrait-il mourir pour un juste ; peut-être néanmoins que quelqu'un aurait le courage de donner sa vie pour un homme de bien.

8 Mais ce qui fait éclater davantage l'amour de Dieu envers nous, c'est que lors même que nous étions encore pécheurs,

9 Jésus-Christ n'a pas laissé de mourir pour nous dans le temps destiné de Dieu. Ainsi étant maintenant justifiés par son sang, nous serons à plus forte raison délivrés par lui de la colère de Dieu.

10 Car si lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils ; à plus forte raison, étant maintenant réconciliés avec lui, nous serons sauvés par la vie de ce même Fils.

11 Et non-seulement nous avons été réconciliés, mais nous nous glorifions même en Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur, par qui nous avons obtenu maintenant cette réconciliation.

12 C'est pourquoi, comme le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché ; et qu'ainsi la mort est passée dans tous les hommes, tous ayant péché dans un seul :

13 (car le péché a toujours été dans le monde jusqu'à la loi ; mais la loi n'étant point encore, le péché n'était pas imputé ;

14 cependant la mort a exercé son règne depuis Adam jusqu'à Moïse, à l'égard de ceux mêmes qui n'ont pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam, qui est la figure d'un autre chef qui devait venir ;

15 mais il n'en est pas de la grâce comme du péché : car si par le péché d'un seul plusieurs sont morts, la miséricorde et le don de Dieu s'est répandu à plus forte raison abondamment sur plusieurs par la grâce d'un seul homme, qui est Jésus-Christ ;